

2° A la directrice de l'école de filles de Mataiea,

Pour :

Fourniture d'objets classiques aux élèves.....	200 fr.
Entretien du mobilier scolaire	100 »
Indemnité de transport de vivres.....	400 »
Total.....	<u>700 »</u>

Art. 2. Le paiement de ces indemnités sera effectué par semestre et à termes échus.

Art. 3. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera. Papeete, le 30 juillet 1885.

Par le Gouverneur :

Signé : MORAU.

Le Directeur de l'Intérieur p. i.,

Signé : LAGARDE.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCRET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :

— En date du 2 avril 1885 —

N° 216. — M. Moracchini (Dauphin), ancien chef de service à Karikal (Établissements français de l'Inde), a été nommé Directeur de l'Intérieur des Établissements français de l'Océanie, en remplacement de M. Gerville-Réache, appelé à d'autres fonctions.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 1^{er} juillet 1885 —

N° 217. — Le sieur Paitia a Aitooa, ancien employé des ponts et chaussées, est nommé élève-interprète.

N° 218. — Le sieur Javelot (Albert-Auguste) est nommé à l'emploi de pilote du port de Papeete.

N° 219. — M. Antoni, dit Bernière, écrivain de 2^e classe des Directions de l'Intérieur, est porté à la 1^{re} classe de son emploi.

— En date du 11 juillet 1885 —

N° 220. — M. Holozet (René) est nommé commissaire-priseur à Papeete, en remplacement de M. Bonnefin, démissionnaire.

N° 221. — M. Ours, chef de bureau de 1^{re} classe de la Direction de l'Intérieur, a été appelé, à compter du 13, à prendre passage sur le steamer *Marseille*, pour rejoindre son poste à la Nouvelle-Calédonie.

— En date du 21 juillet 1885 —

N° 222. — L'élection du sieur Namua a Farii en qualité de pasteur de la paroisse d'Afaahiti, est confirmée à compter du 13 juillet.